

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**PÔLE SOLIDARITÉS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**FIXANT LE MONTANT DES PRODUITS DE TARIFICATION, DES TARIFS ET  
DE LA DOTATION GLOBALE DÉPENDANCE 2022  
DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)  
"L'ARC-EN-CIEL" SITUÉ À SAINT-OMER**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 24 janvier 2022 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 07 février 2022 fixant la valeur du point GIR départemental pour l'année 2022 en application de l'article R. 314-175 du CASF ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Les montants des produits de tarification 2022 concernant l'EHPAD "l'Arc-en-ciel" situé à Saint-Omer (N° FINESS : 62002706) sont fixés comme suit :

Hébergement	Dépendance
765 358,72 €	256 859,86 €

**Article 2 :**

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 sont fixés comme suit :

Tarif hébergement	53,54 €
Tarif dépendance GIR 1-2	19,37 €
Tarif dépendance GIR 3-4	12,29 €
Tarif dépendance GIR 5-6	5,21 €
Résident de moins de 60 ans	71,67€

**Article 3 :**

Le montant de la dotation globale dépendance 2022 payée en douzième mensuellement est fixé à 179 684,28 €.

Arras, le 18 JUIL. 2022

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services



Maryline VINCLAIRE